



HUGUETTE LATUPEP / PROMOTION INC., ILLUSTRATION: GENEVIÈVE GUÉNETTE

8 mars 2010
En 2010, ça va marcher!

Tel est le thème retenu cette année par le *Collectif 8 mars* dont fait partie la FTQ.

Pourquoi? Parce qu'en octobre 2010, les femmes reprendront le bâton de la pèlerine dans le cadre d'une troisième *Marche mondiale des femmes* (MMF).

Matériel

- affiche thématique gratuite
- autocollant thématique gratuit
- épinglette – 3 \$ l'unité (dont une partie ira à la MMF)

Distribution dans vos conseils régionaux FTQ seulement. Faites vite, les quantités sont limitées!

Consultez régulièrement la section *Femmes* du portail FTQ pour des renseignements sur les activités nationales et régionales organisées.

SÉISME EN HAÏTI

La FTQ et ses syndicats se mobilisent!

À LA SUITE DE LA TRAGÉDIE QUI A FRAPPÉ, UNE FOIS DE PLUS, LE PEUPLE HAÏTIEN, LA FTQ A JOINT SES EFFORTS À UNE LARGE COALITION HUMANITAIRE INCLUANT OXFAM-QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISATIONS SPÉCIALISÉES DANS LA RÉALISATION DE SECOURS D'URGENCE AINSI QUE LES CENTRALES SYNDICALES QUÉBÉCOISES ET DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES.



MARTINE DOYON

Le 28 janvier dernier, la FTQ et ses syndicats affiliés, ainsi que le Fonds de solidarité FTQ, ont remis un premier chèque de 200 000 \$ à Oxfam-Québec. Dans l'ordre habituel: Michel Verret, directeur du développement et des relations publiques à Oxfam-Québec, Joseph Gargiso, vice-président administratif du Syndicat des communications, de l'énergie, et du papier (SCEP-Québec), René Roy, secrétaire général de la FTQ, Yvon Bolduc, président-directeur général du Fonds de solidarité, Éric Faustin, du Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD), Denise Gagnon, directrice du Service de la solidarité internationale de la FTQ, Michel Arsenault, président de la FTQ, Daniel Roy, directeur du Syndicat des Métallurgistes, Marquis Giguère, directeur des campagnes de financement chez Oxfam-Québec, Lucie Levasseur, vice-présidente générale du SFCP national, Odette Gagnon, bénévole à la Maison d'Haïti.

Dès les premières heures du séisme, le président, Michel Arsenault, et le secrétaire général, René Roy, lançaient un appel à la solidarité des travailleurs, des travailleuses et des syndicats affiliés à la FTQ en les invitant à contribuer à la campagne de financement d'aide pour Haïti, où la centrale a une coopération syndicale depuis plus de vingt ans.

L'ensemble des fonds récoltés, y compris ceux du Fonds de solidarité, seront compilés et remis à Oxfam-Québec au nom de la FTQ et de ses affiliés, ce qui permettra à la FTQ d'assurer un suivi sur le terrain avec le concours de ses partenaires syndicaux haïtiens.

Solidaires du peuple haïtien

Le président et le secrétaire général de la FTQ invitent les militants et les militantes à se serrer les coudes et à contribuer généreusement à la campagne de financement. « Nul besoin de vous décrire les événements largement diffusés dans tous les médias sinon que de vous dire l'immensité des besoins de ce pays le plus pauvre de notre hémisphère. »

Plus de 200 000 \$ déjà amassés

La campagne FTQ AIDE HAÏTI connaît un élan de générosité sans précédent. Mis à part les contributions individuelles, l'objectif initial fixé à 100 000 \$ pour l'aide d'urgence auprès des syndicats et du Fonds de solidarité a déjà été dépassé.

Rappelons que malgré les dommages extrêmes, les organismes québécois sur le terrain, dont Oxfam-Québec, restent opérationnels. La FTQ invite donc ses membres à transmettre leurs dons en envoyant un chèque libellé au nom de: **FTQ AIDE HAÏTI.**

Le réseau d'entraide syndical de la FTQ mis à contribution

La situation d'urgence en Haïti a des répercussions majeures sur des milliers de travailleurs et de travailleuses au Québec.

SUITE EN PAGE 3

SOMMAIRE

2

ENTENTE CHEZ RENAUD-BRAY



MELANIE LEBEL

3

UN GESTE POUR LES ENFANTS DE MONTRÉAL-NORD

4

FERMER SHELL? PAS QUESTION!



CLÉMENT ALLARD

5

MÉTIER: AUXILIAIRE D'ENSEIGNEMENT



MARTINE DOYON

10

IL Y A CENT ANS, LE JOURNAL LE PAYS VOYAIT LE JOUR



12

PRENEZ DES NOUVELLES DU RRFs-FTQ



RÉGIME DE RETRAITE
PAR FINANCEMENT SALARIAL - FTQ

RENCONTRE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT CHAREST

La FTQ met le gouvernement en garde contre l'obsession du déficit zéro

C'EST EN INSISTANT SUR LE FAIT QUE L'EMPLOI ET L'ÉQUITÉ FISCALE DOIVENT ÊTRE AU CENTRE DE TOUTE DISCUSSION SUR NOTRE AVENIR ÉCONOMIQUE COLLECTIF QUE LA FTQ A PARTICIPÉ, LES 20 ET 21 JANVIER DERNIER, À LA RENCONTRE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT CHAREST.

« La création d'emplois de qualité, l'équité fiscale à l'égard de tous les revenus, quelle que soit leur provenance, de même que la recherche des revenus nécessaires pour consolider la relance économique et le financement adéquat des services publics doivent être au cœur des préoccupations gouvernementales », a d'emblée affirmé le président de la FTQ, Michel Arsenault.

En préparation à cette rencontre économique, rappelons que les représentants gouvernementaux ont tracé un portrait plutôt pessimiste de la situation des finances publiques et de l'économie du Québec de manière à convaincre de la nécessité de compressions, de l'augmentation des tarifs et du remboursement de la dette, le tout dans un esprit

SUITE EN PAGE 3



CLÉMENT ALLARD

Une nouvelle convention collective

C'est à l'unanimité que les employés des succursales Renaud-Bray syndiqués au SEPB-574 ainsi que les employés du Service aux collectivités ont accepté la nouvelle entente de principe entre le syndicat et l'employeur le 1^{er} décembre dernier.

Depuis le 3 décembre 2009, les employés bénéficient d'une nouvelle convention collective comprenant de nombreux gains syndicaux.

Parmi ceux-ci, l'employeur reconnaît désormais pleinement la place qu'occupe le syndicat à l'intérieur de l'entreprise en octroyant une plus grande banque de libérations syndicales et en favorisant la participation des employés pas le biais de comités paritaires (intervention sociale, formation en emploi, régime d'assurance collective, santé et sécurité au travail). Renaud-Bray

s'engage également à respecter les conditions de travail et environnementales lors de l'approvisionnement potentielle de vêtements de travail.

Du côté de la gestion des horaires, les employés obtiennent finalement l'obligation pour l'employeur de remplacer les personnes absentes, de meilleures protections de leur emploi, une plus grande flexibilité favorisant la conciliation travail-famille et travail-études ainsi que des mesures facilitant l'obtention de meilleurs postes au sein de l'entreprise.

Finalement, les employés obtiennent des augmentations salariales de 2% pour chacune des quatre années de la convention collective, des mécanismes salariaux favorisant une progression salariale plus rapide, une bonification importante du régime de vacances ainsi qu'un congé férié supplémentaire.



MÉLANIE LABEL

POUR MIEUX REPRÉSENTER LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES L'UES 800 et l'UTIS joignent leurs forces

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS DE L'UNION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES INDUSTRIELS ET DE SERVICE (UTIS WORKERS UNITED), ANCIENNEMENT CONSEIL DU QUÉBEC (UNITE HERE), ONT VOTÉ EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR UNE ENTENTE DE SERVICE EN VUE D'UNE FUSION AVEC L'UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE SERVICE, SECTION LOCALE 800 (UES-800).

La directrice de l'UTIS, Lina Aristeo, est très satisfaite de cette fusion. « Nous sommes convaincus que nos membres vont bénéficier de cette entente. L'industrie manufacturière, d'où proviennent nos membres, a été malmenée depuis un certain temps et ils en ont beaucoup souffert. L'UTIS et l'UES-800 sont toutes les deux affiliées à l'Union internationale des employés et employées de service (SEIU), il était donc normal que nous entreprenions des démarches semblables au niveau provincial », a ajouté Lina Aristeo.

Pour le président de l'UES-800, Raymond Larcher, cette fusion arrive à un moment opportun : « Nous sommes heureux d'accueillir les membres de l'UTIS dans la famille de l'UES-800. Dans le contexte économique actuel, il devient encore plus important d'unir nos forces pour représenter les intérêts de nos membres. »

Les deux syndicats affiliés à la FTQ comptent 20 000 membres dans leurs rangs. L'UES-800 regroupe 16 000 membres provenant de l'entretien ménager, du soutien scolaire, du secteur industriel et du secteur des commerces et institutions financières. L'UTIS représente 4 000 membres dans les industries du vêtement et du textile, dans le secteur manufacturier, les centres de distribution, l'hôtellerie, etc.

L'UTIS fait partie de la division WORKERS UNITED du SEIU. Cette division représente plus de 150 000 membres au Canada et aux États-Unis. Le SEIU regroupe plus de 100 000 membres à travers le Canada. Il est le plus grand syndicat en Amérique du Nord avec plus de deux millions de membres.

FAMILLES D'ACCUEIL ENTENTES HISTORIQUES

Déjà reconnue dans dix régions, soit Laval, Lanaudière, le Bas-Saint-Laurent, l'Estrie, les Laurentides, l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais, Québec, la Gaspésie et la Côte-Nord, la Fédération des familles d'accueil du Québec (FFAQ) a conclu des ententes de service avec l'Union des employés et employées de service, section locale 800 (UES-800), permettant à des centaines de familles d'accueil d'avoir une voix forte pour les représenter au chapitre des conditions de travail. L'UES a également demandé une reconnaissance auprès de la Commission des relations de travail pour une autre région. Au total, quelque 3 400 familles sont concernées.

« Par ces ententes, tout en reconnaissant l'apport inestimable de la FFAQ qui se dévoue depuis plus de 35 ans au service des familles d'accueil, l'UES-800 agira en complémentarité pour permettre aux familles d'accueil de parler d'une seule voix auprès des instances gouvernementales en matière de conditions de travail et de bénéficier pleinement des dispositions de la loi 49 qui a consacré leur droit à se regrouper.

« Alors que d'autres organisations tentent d'extraire les familles de la FFAQ tout en recréant des poches d'isolement, nous avons préféré partir des acquis formidables que représente la FFAQ depuis des décennies en lui apportant notre expertise de négociation, de recherche et de représentation. Ce sont des ententes gagnant-gagnant », a fait valoir le président de la FTQ, Michel Arsenault.

De son côté, le président de l'UES-800, Raymond Larcher, est fier du travail qui a été accompli avec la FFAQ pour parvenir à ces ententes. « Nous sommes également fiers de pouvoir contribuer à l'amélioration du sort de ces personnes dévouées que sont les familles d'accueil et qui ne sont pas reconnues à leur juste valeur. »

MISE À PIED D'AGENTS DE BORD CHEZ AIR TRANSAT Le SCFP et le syndicat local dénoncent les pratiques de la compagnie

Le SCFP et le syndicat local des agents de bord d'Air Transat ont vivement réagi à la récente décision de la compagnie de mettre à pied 52 agents de bord. « Les choses auraient pu se passer autrement et cela démontre à quel point Air Transat a peu de considération pour ses agents de bord », affirme Nathalie Stringer, présidente de la composante Air Transat du SCFP.

Selon le syndicat, ces mises à pied sont le résultat d'une pratique répétée d'Air Transat qui loue parfois ses avions à d'autres transporteurs aériens. Les pilotes viennent avec l'appareil, mais pas les agents de bord,



ARCHIVES SCFP

ce qui produit systématiquement des surplus de main-d'œuvre au niveau de ces employés.

Sans les efforts du syndicat et la bonne volonté de ses membres, la situation aurait pu être encore pire. « Nous avons déployé des trésors d'imagination et tenté l'impossible pour sauver tout le monde, mais nous subissons tout de même

les mauvaises décisions de l'entreprise », explique la présidente.

L'automne dernier, grâce à des programmes de congé sans solde, la composante Air Transat du SCFP avait réussi à instaurer un partage d'horaire et un programme de réduction des heures de travail pour éviter les mises à pied. « Hélas, on ne peut pas faire de miracles chaque année, explique Nathalie Stringer. Ces contrats sont très payants pour Air Transat, mais ce sont nos membres

qui en paient le prix, c'est un manque flagrant de respect. Si Air Transat veut louer ses appareils, qu'elle le fasse avec les pilotes et les agents de bord. Nous en avons assez d'être mis de côté. »

Le SCFP et Air Transat seront en période de renouvellement de convention collective à compter de novembre prochain. Le syndicat rappelle à la compagnie la nécessité de maintenir le service aérien avec son personnel, des professionnels qui y travaillent fièrement depuis plus de 20 ans et qui ont permis à Air Transat d'être un leader dans cette industrie.

Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président Michel Arsenault
Secrétaire général René Roy

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000
Télécopie : 514 383-8001

ftq@ftq.qc.ca / Portail FTQ : www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef Isabelle Gareau

Collaboration Francine Burnonville (DS Montréal); Clairandré Cauchy, Daniel Mallette (Métallos); Marc Thomas (ROSEPH), Yvon C. Rivard (RSR); Alexandre Boulterice (SCFP); Marie-Andrée L'Heureux (SCEP); Patrick Rondeau (SEPB); Pierre Laflamme (UES-800); Félix Lapan (UTTAM); Monique Audet, Réjean Bellemare, Louis Cauchy, Lise Côté, Robert Demers, Jean Dussault, Denise Gagnon, Pierre Laliberté, Jean Laverdière, Lola Le Brasseur,

Dino Lemay, Atim León, Sylvie Lépine, David Maden, Marie-Josée Naud, Gilles Paquette, FTQ.

Conception graphique Anne Brissette

Photos Archives SCFP, Clément Allard, Serge Beaulieu, BIT, SCFTQ du Suroit, Joël Dada, Éric Demers, Martine Doyon, Isabelle Gareau, Jean Laverdière, Journal Le Droit, Mélanie Lebel, David Maden, Daniel Mallette, Maya - Alarie photo, Nathalie Saint-Pierre, Sylvie Trépanier.

Illustrations Marc Mongeau, Anne Brissette, HesaMag, Huguette Latulippe / Promotion inc., Illustration: Geneviève Guénette.

Abonnement et changement d'adresse mondeouvrier@ftq.qc.ca

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Legris Service Litho
Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Kopel

Tirage 51 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0700-8783

SICG 677-M



de retour rapide à l'équilibre budgétaire.

La FTQ rejette cette analyse et rappelle que le Québec a fait un rattrapage économique énorme au cours des dix dernières années. Sa main-d'œuvre est plus scolarisée et mieux formée. Son marché du travail n'a jamais été aussi dynamique. Les Québécois et les Québécoises, bien qu'ils paient plus d'impôt qu'ailleurs au Canada, en ont aussi beaucoup plus pour leur argent parce que le coût de la vie est plus faible ici, parce qu'ils bénéficient de plus de services publics, parce que la tarification pour ces divers services est moins coûteuse.

La FTQ a donc profité de sa présence à cette rencontre pour demander au gouvernement de se doter d'un calendrier plus réaliste que 2013 pour le retour à l'équilibre budgétaire et qu'il vise plutôt 2015-2016 à l'exemple de ce qu'ont retenu l'Ontario et le gouvernement fédéral et ce, afin d'éviter de répéter les erreurs découlant de l'atteinte du déficit zéro des années 1990.

L'emploi et la formation au cœur de la relance économique

La FTQ, qui est très bien placée pour constater la fragilité de plusieurs industries, affirme que la création d'emplois et la formation des travailleurs et des travailleuses demeurent la clé pour la reprise économique.

Dans ses interventions, le président de la FTQ a affirmé qu'on ne peut discuter d'avenir économique sans parler d'emplois et de sources de revenus qui permettent à la fois le maintien et l'amélioration des services publics ainsi que le soutien au développement économique.

Il est de plus impératif, selon la FTQ, que le gouvernement poursuive ses investissements publics en infrastructures (réfection des routes, développement du transport en commun, établissements d'enseignement et de santé, équipements municipaux, recherche et



Le secrétaire général et le président de la FTQ, René Roy, et Michel Arsenault

développement, technologies vertes, potentiel énergétique, construction de logements abordables...).

En matière de formation, le président de la FTQ a d'ailleurs profité de la tribune pour rappeler que l'accent doit être mis sur la qualification de la main-d'œuvre, le développement de modes de formation adaptés aux milieux de travail et de mécanismes de reconnaissance des acquis et des compétences.

En ce qui concerne le prochain exercice budgétaire, la FTQ demande au gouvernement de surseoir aux compressions dans les dépenses et d'examiner différentes sources de revenus possibles. Des mesures pourraient notamment viser une taxation sur les transactions financières ou sur les profits des institutions financières, la mise à contribution des contribuables les mieux nantis par le biais de l'impôt sur le revenu plus progressif, une contribution fiscale

des entreprises pour compenser la baisse de taxe sur le capital et l'augmentation des redevances sur les ressources naturelles.

Des résultats concrets?

La FTQ a participé de bonne foi à l'exercice auquel le gouvernement a convié les acteurs socio-économiques

tout en se montrant prudente sur la possibilité de dégager des consensus significatifs dans un laps de temps aussi court.

« Reste à savoir si cette rencontre donnera des résultats concrets pour la création d'emplois de qualité et pour une équité fiscale à l'égard de tous les revenus dans les semaines et les mois à venir », a fait valoir le secrétaire général de la FTQ, René Roy.

L'entraide en milieu de travail est importante pour soutenir nos membres qui, malgré ces catastrophes, doivent se pointer au travail même s'ils ont la tête et le cœur ailleurs.

Depuis le début de la crise, la FTQ a reçu plusieurs témoignages de syndicats affiliés où des délégués sociaux et des délégués sociaux ont joué un rôle pour soutenir les membres d'origine haïtienne dans les milieux de travail. C'est aussi une façon pour les employeurs de jouer un rôle, en accordant du temps de libération syndicale aux délégués sociaux et aux délégués sociaux et en soutenant des ressources au bénéfice de la communauté.

La FTQ s'implique depuis plus de vingt ans dans le développement du réseau des délégués sociaux et des délégués sociaux (DS). Aujourd'hui, on y compte plus de 2200 personnes actives dans tous les syndicats affiliés et les conseils régionaux. Ces situations de crise nous rappellent l'importance de tels réseaux.

Maison Haïti

La Maison d'Haïti a ouvert un centre de ressources et de référence pour mieux répondre aux multiples demandes de la communauté. La FTQ appuie cette initiative et encourage tous les délégués sociaux et les délégués sociaux des milieux de travail FTQ à



En conférence de presse, la Coalition humanitaire qui regroupe entre autres Oxfam-Québec, Oxfam-Canada, Care Canada, Aide à l'enfance Canada, le Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement ainsi que des organisations syndicales, dont la FTQ, la CSN et la CSQ, a rencontré les médias, le 13 janvier dernier, pour lancer un appel à la générosité des Québécois et des Québécoises.

VOS DONNS...

Postez votre chèque, libellé au nom de **FTQ Aide Haïti**, à l'attention de :

Denise Gagnon
Service de la solidarité internationale de la FTQ
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

Les personnes voulant faire un don individuel et bénéficier d'un reçu officiel à des fins fiscales peuvent aller sur le site d'Oxfam-Québec, à l'adresse suivante : <http://oxfam.qc.ca>

IL EST IMPORTANT D'INSCRIRE DANS LES COMMENTAIRES : **CAMPAGNE FTQ OXFAM-QUÉBEC.**

y référer les personnes en situation de détresse.

La Maison d'Haïti est située au 8833, boulevard Saint-Michel à Montréal.

La Maison Haïti a également mis sur pied le **Centre ressources Yo Haïti**, situé à la bibliothèque municipale du quartier Saint-Michel. Plusieurs bénévoles répondent généreusement aux besoins de la population : **1 888 964-2484.**

La FTQ souligne le travail essentiel de la Maison d'Haïti et remercie Odette Gagnon (anciennement du SCEP) pour avoir mobilisé des consœurs téléphonistes et participé à la mise sur pied du centre.

La FTQ offre ses plus sincères condoléances à tous ceux et celles qui ont perdu des êtres chers dans ce drame et continuera d'appuyer la communauté haïtienne pour la reconstruction du pays.

Une patinoire communautaire pour les enfants de Montréal-Nord

Pour une deuxième année consécutive, la FTQ et le Fonds de solidarité sont très fiers de s'associer à la Fondation des Canadiens pour l'enfance afin de rendre possible la construction d'une patinoire communautaire multisports dans le quartier Montréal-Nord.

La FTQ lève son chapeau aux travailleurs de la FTQ-Construction et aux cols bleus de la ville de Montréal qui ont joint leurs efforts aux entrepreneurs de la région de Montréal en construisant bénévolement cette patinoire du parc Le Carignan.

Les cols bleus regroupés de la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ont entre autres effectué une partie du travail d'excavation et ont installé les bandes clôturant le site. Ils en effectueront également les travaux d'entretien. Leurs confrères de la FTQ-Construction se sont char-

gés des travaux de construction de la dalle, de l'armature d'acier et du système de réfrigération. Il s'agit de la deuxième patinoire du genre à être construite. Une première dans le quartier Saint-Michel a été inaugurée l'année dernière et deux autres seront construites au cours des deux prochaines années.



Le président de la FTQ, Michel Arsenault, lors de l'inauguration de la patinoire, le 13 janvier dernier, en compagnie de représentants de la FTQ-Construction et de la section locale 301 du SCFP, ainsi que du joueur Maxime Lapierre.



CONSENSUS MONDIAL

La FTQ a profité de sa participation à cette rencontre économique pour rappeler le consensus mondial (FMI, économistes des grandes banques) sur les dangers d'une recherche de l'atteinte rapide de l'équilibre budgétaire des États et d'un arrêt prématuré des investissements publics en vue d'une sortie de crise ordonnée.

NÉGOCIATIONS SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC



Le gouvernement du Québec a finalement déposé ses offres salariales aux quelque 475 000 travailleurs et travailleuses des sec-

teurs public et parapublic. Sans grande surprise, ces offres sont à des années-lumière des demandes du Front commun (FTQ-CSN-SISP).

Ainsi donc, Québec propose des hausses de 0,5 % (2010), 0,75 % (2011), 1 % (2012), 1,25 % (2013) et 1,5 % (2014), soit 5 % pour 5 ans.

Pour les deux dernières années de la convention collective, le gouvernement pourrait bonifier les salaires selon les indicateurs économiques (taux d'inflation, PIB). Du côté du Front commun, la demande salariale est de 3,75 % pour un contrat de 3 ans, cela représente en moyenne une augmentation de salaire de 0,99 \$ l'heure. Le Front commun se prépare à mobiliser ses membres afin de mettre davantage de pression sur le gouvernement. Nous vous invitons donc à suivre de près l'évolution de la négociation.

La FTQ à Copenhague

Pour la première fois de son histoire, la FTQ était présente, en décembre dernier, à une conférence des Nations Unies sur le climat. La décision d'y participer découlait de la conviction qu'il fallait se joindre aux voix qui demandent un accord ambitieux et légalement contraignant pour s'assurer que l'on n'atteigne pas le point de non-retour au niveau des émissions de gaz à effet de serre.

Il était aussi primordial pour la FTQ de s'assurer que les mesures prises pour endiguer les émissions ne se fassent pas sur le dos des travailleurs et des travailleuses et qu'elles créent au contraire de nouvelles opportunités économiques.

La conférence de Copenhague devait notamment statuer sur les objectifs des parties dans la période post-Kyoto, c'est-à-dire pour 2020 et 2050. Il s'agissait également d'engager à des objectifs concrets de réduction certains pays qui n'ont pas signé le protocole de Kyoto. Pensons notamment aux États-Unis, à la Chine, au Brésil et à l'Inde.

La FTQ était représentée par le vice-président et directeur des TUAC, Louis Bolduc, ainsi que par le conseiller politique de la FTQ Pierre Laliberté, auxquels se sont joints Charles Paradis et Nathalie Stringer du SCFP.

La délégation a travaillé activement avec celle de la Confédération syndicale internationale (CSI), forte de plus de 300 syndicalistes de partout dans le monde, ainsi qu'avec les organisations écologistes du Québec.



Une partie de la délégation FTQ au travail

Les représentants de la FTQ n'ont pu que constater que le gouvernement canadien était totalement sourd à l'égard des représentants de la société civile à Copenhague. Ses positions étaient tellement rétrogrades et caricaturales qu'il s'est lui-même complètement marginalisé pendant la conférence.

Par contre, les efforts du mouvement syndical pour faire valoir les intérêts des travailleurs et des travailleuses ont été relativement bien reçus. Toutefois, la fin en queue de poisson de la conférence et le flou qui entoure désormais le sort des textes négociés à Copenhague ne nous permettent pas de tirer des conclusions.

Sur place, la FTQ a pu faire un suivi avec le gouvernement Charest sur les prises de position du Québec. On se rappellera qu'en novembre dernier, la FTQ avait demandé au gouvernement du Québec de se fixer des objectifs ambitieux et de mettre de l'avant des « chantiers » pour les atteindre. On pense notamment aux infrastructures de transport, à la mise à niveau du parc immobilier ou encore au développement de filières d'énergies renouvelables. Il s'agit là de trois axes majeurs de travail qui sont incontournables et qui pourraient placer le Québec en position de leadership.

À suivre!

La loi 34 adoptée à la sauvette

Dans la loi 34, adoptée à la sauvette en juin dernier et qui entrera en vigueur en mars, le gouvernement de Jean Charest cède à des cliniques privées une

cinquantaine de chirurgies dont plusieurs étaient auparavant effectuées dans les établissements publics. Le gouvernement pave ainsi la voie à un élargissement de la gamme des opérations chirurgicales pouvant être couvertes par des assurances privées. Pour l'heure, seules les opérations de la hanche, du genou et de la cataracte sont assurables.

Or, le coût des assurances collectives augmente à une vitesse folle et on estime qu'il devrait représenter jusqu'à 16 % de la masse salariale des entreprises québécoises d'ici 2014. Cette tendance ne peut que s'accroître avec les récentes décisions du gouvernement de Jean Charest,

avec toutes les conséquences qu'on peut appréhender sur la négociation de nos régimes collectifs.

Le Syndicat des Métallos a lancé une pétition à la fin novembre demandant de renoncer à implanter la loi 34 et de ne pas élargir la gamme des soins médicaux pouvant être couverts par des assurances privées. On prône plutôt l'amélioration du système public.

On vous invite à signer la pétition le plus rapidement possible:

<http://www.metallos.org>

Non aux PPP pour nos hôpitaux universitaires!

Autre signe de l'intrusion du privé en santé, le gou-

VERNEMENT LIBÉRAL S'ENTÊTE

À CONSTRUIRE LES DEUX GRANDS CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES DE MONTRÉAL EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP). POUTRANT, AUCUN AVANTAGE DES PPP N'A ÉTÉ DÉMONTRÉ, BIEN AU CONTRAIRE. C'EST POURQUOI UN NOMBRE CROISSANT DE CHERCHEURS, DE MÉDECINS, D'ARCHITECTES, DE PHARMACIENS, D'INFIRMIÈRES, DE TECHNICIENS ET DE TRAVAILLEURS ET DE TRAVAILLEUSES DE SOUTIEN S'OPPOSENT AU PROJET DU GOUVERNEMENT CHAREST.

La FTQ appuie la coalition des Médecins québécois pour un régime public (MGRP) dans la campagne qu'elle mène actuellement dans ce dossier.



ASSURANCES PRIVÉES
Le loup est dans la bergerie

Fermer Shell? Pas question!

AU DÉBUT DE DÉCEMBRE DERNIER, SHELL ANNONÇAIT QUE SA RAFFINERIE DE MONTRÉAL-EST ÉTAIT À VENDRE. LE 7 DÉCEMBRE, SHELL DISAIT AVOIR TROUVÉ DES ACHETEURS SÉRIEUX ET CRÉDIBLES. LE 7 JANVIER, ELLE DÉCLARAIT LA FERMETURE DE LA RAFFINERIE FAUTE D'ACHETEURS. QUE S'EST-IL PASSÉ DANS LE TEMPS DES FÊTES? SHELL AFFIRME TOUJOURS AU SYNDICAT QUE SA RAFFINERIE EST À VENDRE, MAIS ELLE DONNE UN DÉLAI EXTRÊMEMENT COURT POUR TROUVER UN ACHETEUR (MOINS DE TROIS MOIS). À QUEL JEU JOUE SHELL?

Peu importe les intentions de Shell, Montréal et le gouvernement du Québec doivent tenter l'impossible pour maintenir en vie l'une des trois dernières raffineries du Québec et ce ne sont pas les raisons qui manquent.

▼ La raffinerie de l'est de Montréal est l'une des cinq plus grandes au Canada. Elle a toujours été rentable. Elle a été régulièrement rénovée et maintenue en bon état.

▼ Perdre Shell, c'est perdre 1 000 emplois directs de qualité et plus de 3 500 emplois indirects. Les emplois chez Shell sont détenus par une main-d'œuvre formée et jeune (plus de 80 % ont moins



Le 21 janvier dernier, des représentants des quelque 550 travailleurs, victimes de l'annonce de mises à pied massives faites par Shell à sa raffinerie de Montréal-Est, ont manifesté leur mécontentement en marge de la rencontre économique organisée par le gouvernement Charest. On les voit sur la photo en compagnie du président et du secrétaire général de la FTQ, Michel Arsenault et René Roy, et du vice-président administratif du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-Québec), Joseph Gargiso.

de 50 ans, 55 % ont moins de 40 ans).

▼ Perdre Shell, c'est perdre des retombées annuelles de 240 millions\$. On se souvient de tous les efforts déployés par les trois niveaux de gouvernement pour rapatrier les retombées de 75 millions par année du Grand Prix de Montréal: il est surprenant que nos élus ne soient pas encore montés aux barricades!

▼ Perdre Shell c'est mettre en danger la sécurité énergétique du Québec et aussi la viabilité de son industrie pétrochimique. Les produits de la raffinerie sont utilisés dans la fabrication d'innombrables objets de la vie courante (le plastique, par exemple). Cette sécurité

énergétique a été l'argument principal pour justifier le projet Rabaska à Lévis.

▼ Perdre Shell, c'est augmenter, de façon importante, les risques d'accidents environnementaux (déversements) dans le Saint-Laurent. Pour compléter sa production, Shell faisait venir une dizaine de pétroliers annuellement à Montréal. Avec la fermeture, c'est plus de 800 pétroliers qui viendront alimenter le terminal de Shell transportant non seulement de l'essence, mais aussi du kérosène et plusieurs autres produits dangereux. C'est Shell qui produit tout le carburant pour avions dans la grande région de Montréal y incluant l'aéroport Montréal-Trudeau.

Fermer Shell? Pas question!

Métier: auxiliaire d'enseignement

PLUS DE UN DEMI-MILLION DE MEMBRES, C'EST PLUSIEURS MILLIERS DE CORPS D'EMPLOI DIFFÉRENTS. DES HOMMES ET DES FEMMES QUI TRAVAILLENT DANS DES USINES, DES BUREAUX, DES MAGASINS, DES ENTREPÔTS, DES HÔPITAUX, SUR DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION, DANS LES AIRS, SUR MER, LES DEUX PIEDS SUR TERRE.

DANS CETTE CHRONIQUE, LE MONDE OUVRIER VOUS FAIT DÉCOUVRIR QUELQUES-UNS DE CES MÉTIERS À TRAVERS DES RENCONTRES SUR LE TERRAIN AVEC LEURS ARTISANS.

Alexandre Leduc est auxiliaire d'enseignement à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) depuis

plus de deux ans. Étudiant à la maîtrise en histoire, il est aussi un militant syndical très actif dans son milieu.

Le travail d'auxiliaire d'enseignement comporte deux volets: un de correction et un autre de démonstration, c'est-à-dire d'enseignement (ateliers) à des étudiants et des étudiantes du baccalauréat. Plus concrètement, les auxiliaires préparent, en moyenne trois fois l'an, des ateliers qu'ils donnent ensuite en sous-groupe à une quinzaine d'étudiants à la fois.

«L'enseignement nous permet de rester branchés sur le monde. C'est une façon de sortir de notre bulle de rédaction d'un mémoire de maîtrise ou d'une thèse de doctorat et c'est très motivant», affirme Alexandre.

Le volet de correction comporte différentes tâches. Dépendamment des départe-

ments et des professeurs pour qui ils corrigent, les auxiliaires se chargeront de la correction des fiches de lecture, des travaux de session ou encore des examens de mi-session et de fin de session.

Le contrat moyen d'un auxiliaire d'enseignement étant de seulement quelques heures pas session, la très grande majorité d'entre eux ont un autre emploi, en plus de leurs propres études. «Même si le nombre d'heures rémunérées est relativement peu élevé, il faut aussi compter les heures de préparation d'ateliers. Un des ateliers que j'ai donné récemment portait sur l'histoire de la Nouvelle-France alors que mon sujet de maîtrise est le mouvement étudiant et l'idéologie syndicale dans les années 1960 au Québec! Il faut donc que je me documente afin d'être bien préparé pour être à l'aise devant la classe.»

De militant étudiant à militant syndical

Depuis 2004, les auxiliaires de recherche et d'enseignement de l'UQÀM sont accrédités au Syndicat des Étudiantes Employé-es de l'UQÀM (SÉTUE), membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC-FTQ).



Le conseil syndical du SÉTUE se rencontre environ une fois par mois afin de faire le tour des dossiers courants, entériner certaines décisions et préparer les assemblées générales. En avant sur la photo: David Clos-Sasseville, responsable aux délégués et délégués, Isabelle Renaud, conseillère syndicale à l'AFPC et Alexandre Leduc.

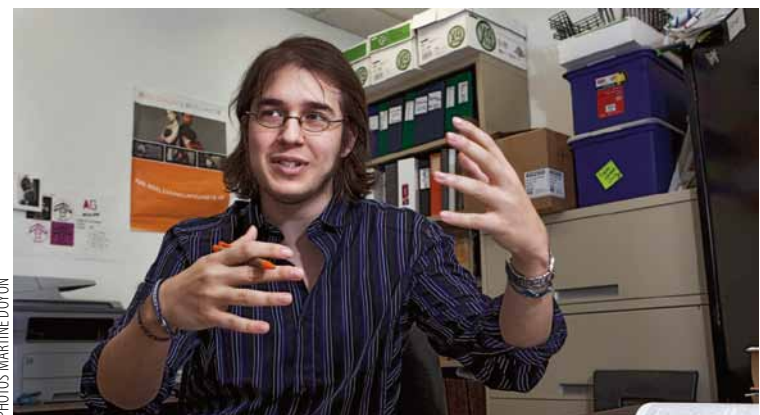
Depuis trois ans, Alexandre est impliqué au SÉTUE où il a tout récemment été élu président. Pour cet ancien militant étudiant, le passage au syndicalisme est un parcours tout naturel. «Je suis un mordu de l'implication et le syndicalisme étudiant, qui est très nouveau, représente des défis très intéressants. Participer à ce mouvement est une source d'énergie.»

Alexandre est aussi représentant jeune au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain et siège aussi sur le comité des jeunes de la FTQ.

Merci à Isabelle Renaud de l'AFPC pour avoir rendu cette visite possible.

UN NOUVEAU SYNDICALISME ÉTUDIANT

En août 2009, les délégués des syndicats d'auxiliaires et de professionnels représentant 18 000 membres au sein des universités québécoises ont mis sur pied le Conseil québécois des syndicats universitaires (CQSU). Ce Conseil, première instance de coordination des personnes syndiquées de l'Alliance de la fonction publique (AFPC-FTQ) en milieu universitaire, regroupe aujourd'hui neuf sections locales.



PHOTOS MARTINE DOYON

CHRONIQUE À LA FTQ, TOUT LE MONDE EST IMPORTANT!

Le Monde ouvrier vous présente des portraits de femmes et d'hommes venus d'ailleurs qui parlent une langue commune... la solidarité.

L'implication syndicale: porte d'entrée pour l'intégration

Almir Vukovic, boucher de formation, est originaire de Bosnie-Herzégovine. Il est arrivé au Québec, le 18 janvier 2000, accompagné de ses parents et de ses deux frères cadets. Avant même qu'il n'arrive, Almir était déjà familier avec le sentiment de déracinement. En effet, il a vécu avec toute sa famille l'expérience de migration à l'intérieur de son propre pays, en raison de la guerre qui s'y est déroulée. Tout en cherchant un lieu d'accueil pour tous les membres de la

famille, ses parents décident alors de faire les démarches pour migrer au Québec.

Almir arrive donc à Joliette accompagné de toute sa famille. Ceux-ci sont alors accueillis par le Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL) qui les aide à trouver un logement et à faire toutes les démarches formelles. Un des premiers défis pour Almir, et pour sa famille, est l'apprentissage de la langue française.

Nouveaux outils, nouvelles expériences de vie

Maintenant armé de ce nouveau savoir, une connaissance du français, Almir décroche son premier emploi au mois de novembre 2001 chez *Les Viandes Ultra Meats inc.*, aujourd'hui *Olymel* à Saint-Esprit. Son intégration dans ce nouveau milieu ne fut pas des plus faciles.

«Au début, ma connaissance du français ne me permettait pas de communiquer avec les autres travailleurs et travailleuses de l'usine. Je comprenais ce que les gens disaient, mais il m'était difficile de m'exprimer. Pour cette raison, je me sentais à l'écart.»

À mesure que ses habiletés de communication s'améliorent, Almir s'implique dans les activités de son milieu de travail. Pour tenter de connaître les mœurs et coutumes de son nouveau milieu, Almir, qui ne connaît rien à la vie syndicale, décide d'assister aux assemblées syndicales. Grâce à son implication, il prend, peu à peu, connaissance des lois et règlements qui protègent les travailleurs et les travailleuses au Québec. Ces nouvelles connaissances l'incitent alors à s'impliquer davantage dans la vie syndicale de sa section locale où il se sent bien accueilli.

Grâce à son implication et à son engagement, il est élu une première fois à titre

de suppléant du délégué de département de sa section locale, 1991-P des TUAC. En 2005 il est finalement élu délégué de département. Tout en suivant les diverses formations syndicales données par la FTQ, il poursuit son implication à titre de suppléant d'officier de griefs et tout récemment, d'officier du comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective.

«Je suis fier de découvrir le monde syndical et d'y participer. Avant mon arrivée, je n'y connaissais rien. On ne nous enseigne pas à l'école et je n'avais pas d'expérience de travail dans un environnement syndiqué.»

Almir est un exemple de plus que des travailleurs et travailleuses issus d'origines diverses participent aux objectifs que nous nous sommes donnés: accueillir



Almir Vukovic

et intégrer les personnes immigrantes dans nos milieux de travail. Par son intégration et son implication dans la vie syndicale, il participe de manière active à la défense de la justice et de la démocratie sociale.

Bon succès à Almir, ainsi qu'à toute son équipe de négociation. Nous sommes convaincus que leur détermination leur permettra d'atteindre leurs objectifs.

DAVID MAJEN

OPÉRATION NOËL SOLIDAIRE

Les grévistes de la Montérégie reçoivent 15 500 \$

LE 18 DÉCEMBRE, LES 17 SYNDIQUÉS DE LA SECTION LOCALE 931 DES TEAMSTERS, EN GRÈVE DEPUIS LE 28 SEPTEMBRE CHEZ DÉMIX BÉTON À VAUDREUIL-DORION DANS LA RÉGION DU SUROÏT, ONT EU DROIT À UN BEAU TÉMOIGNAGE DE SOLIDARITÉ.

En effet, les grévistes ont pu compter sur un don de 1700 \$ (100 \$ de bons d'épicerie par gréviste) provenant de l'Opération Noël Solidaire (ONS) à laquelle ont participé les conseils régionaux FTQ, des syndicats affiliés, ainsi que divers partenaires. Ils ont de

plus reçu la somme de 100 \$ du Conseil Régional FTQ du Suroît. Pour sa part, la section locale 700 du SCEP a ajouté 500 \$ en soutien aux grévistes. C'est donc 2300 \$, qui leur ont été remis, à la veille de Noël, pour mettre un peu de baume sur la situation difficile qu'ils vivent.

« Les grévistes étaient très touchés par ce geste », raconte Daniel Mallette, président du CRFTQ du Suroît. « *Quels beaux gestes de solidarité pour un groupe qui mène une bataille courageuse pour le respect dans des temps difficiles* », ajoute-t-il.

Ailleurs en Montérégie, l'Opération Noël Solidaire remet 13 800 \$

La chaîne humaine de solidarité de l'ONS a permis de remettre la somme de 9200 \$ aux 500 membres de la section locale 1991-P des TUAC, alors en grève chez Olymel à Saint-Hyacinthe. Un montant de 4600 \$ a également été remis aux 217 grévistes des sections locales 8428 et 7016 des Métallos en grève chez Prysmian à Saint-Jean-sur-Richelieu depuis le 2 avril 2009. C'est donc au total 15 500 \$ qui ont été remis par l'ONS en 2009. Merci!



Josée Rozzi, camionneuse et déléguée en chef, Daniel Mallette, président du Conseil Régional FTQ du Suroît et Christian Dubois, agent d'affaires de la section locale 931 des Teamsters.

Pour un milieu de travail plus solidaire

LES DÉLÉGUÉS SOCIAUX ET LES DÉLÉGUÉES SOCIALES SONT DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES QUI PRATIQUENT UNE FORME D'AIDE BIEN SPÉCIALE: L'AIDE DE PROXIMITÉ. L'EFFICACITÉ DE CETTE FORME D'AIDE EST DE PLUS EN PLUS RECONNUE. ELLE EST NOTAMMENT UTILISÉE DANS LES STRATÉGIES DE PRÉVENTION DU SUICIDE.

Le rôle de délégué social peut paraître simple en apparence; il suffit d'écouter. Cependant, faire de l'écoute active demande des compétences bien spécifiques. Le réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales constitue un grand filet de sécurité et de solidarité pour les travailleurs et les travailleuses en difficulté.

Tout d'abord, parce qu'il y a toujours quelqu'un qui peut agir, de différentes manières, selon le milieu de travail. En second lieu, parce que la connaissance sensible du milieu et des humains qui le composent est garante de la qualité des interventions.

Une stratégie triple: écouter, informer, référer

L'écoute permet de saisir et de traduire le langage des émotions afin de faire cheminer la personne en difficulté et de l'orienter vers des solutions à la mesure de ses capacités. L'information permet au travailleur ou à la travailleuse de mieux

comprendre ce qui lui arrive et d'identifier les causes de ses difficultés. C'est souvent le premier pas pour provoquer le mouvement et entreprendre les démarches nécessaires pour régler ses problèmes, au travail comme dans la vie privée.

L'aide de proximité c'est voir la personne au-delà du problème pour miser sur ses compétences.

Dans le réseau, le partage des références est d'une importance capitale. Une expérience de plus de 25 ans permet de suggérer des ressources pertinentes, efficaces et confidentielles face au problème à résoudre.

Les délégués sociaux et les déléguées sociales aident

différemment. Ils sont respectueux du rythme de la personne, de ses secrets, de ses blessures et de ses limites. Ils sont innovateurs et avisés. Ils savent que l'important c'est de prendre les bonnes décisions au bon moment, de mettre la personne en difficulté en sécurité et de la protéger contre les sanctions.

Les délégués sociaux et les déléguées sociales sont des traducteurs d'émotions pour l'environnement, ils savent expliquer avec discrétion aux confrères et aux consoeurs, ainsi qu'aux gestionnaires, la réalité des personnes auprès desquelles ils interviennent.

L'action syndicale protectrice et vigilante des délégués sociaux et des déléguées sociales sauve des vies et préserve sans aucun doute la dignité des confrères et des consoeurs qui passent des moments difficiles.

Pour plus de renseignements, consultez le portail FTQ (onglet Réseau d'entraide syndical) ou votre conseil régional.



Un congrès intergénérationnel pour les retraités

LE 7^E CONGRÈS DU REGROUPEMENT DES SYNDICALISTES À LA RETRAITE (RSR) MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN S'EST TENU LES 22 ET 23 OCTOBRE DERNIER SUR LE THÈME **LES JEUNES, LES VIEUX: RÉALITÉS DIFFÉRENTES? COMBATS DISTINCTS?**

Pour cette occasion, des jeunes, inscrits par leur syndicat, se sont joints



aux 34 personnes déléguées présentes et ont pris part aux discussions de la première journée, particulièrement lors d'un atelier animé par Francine Burnonville du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM). Michel Lizée, membre du SCFP et formateur dans le dossier de la retraite, Nicolas Lemieux, membre du comité des jeunes des TUAC et de la FTQ, le Dr André Davignon, de l'Observatoire vieillissement et société, ainsi que Georges Lalande, de l'Organisation des États généraux sur le vieillissement, ont partagé leurs préoccupations avec les congressistes.

Le président de la FTQ, Michel Arsenault, s'est adressé aux personnes présentes en mentionnant l'importance de l'implication des personnes retraitées. Les personnes déléguées ont d'ailleurs adopté le rapport du comité chargé d'étudier la création de la future Fédération des Syndicalistes à la Retraite du Québec (FSRQ).

Nouvel exécutif

Claude Lamothe du SEPB a été élu président du RSR. Les autres membres sont: Claude Parent (AFPC), réélu premier vice-président, Marie-Thérèse Mayer (TUAC), anciennement secrétaire archiviste, élue deuxième vice-présidente, Yvon C. Rivard (SEPB), réélu au poste de trésorier et Mario Lapointe (SCFP) élu au poste de secrétaire-archiviste.

Vous connaissez des collègues à la retraite ou vous prendrez bientôt votre retraite?

Vous avez plein de projets en tête, mais vous souhaitez aussi pouvoir continuer à vous impliquer dans le mouvement syndical? Le RSR est là pour vous. Vous pouvez demander à votre syndicat local ou à votre association de personnes à la retraite de s'affilier au RSR et de vous y déléguer. Vous pouvez aussi devenir membre du RSR sur une base individuelle. Si vous habitez à l'extérieur de la grande région du Montréal métropolitain ou de celle de Laurentides-Lanaudière, vous êtes invités à laisser vos coordonnées aux endroits mentionnés ici-bas ou à contacter votre Conseil régional FTQ qui vous fournira des ressources pour mettre sur pied un RSR dans votre région.

Ce n'est pas parce qu'on devient retraité qu'on doit baisser les bras et se taire!

Pour la région Montréal métropolitain:
Tél.: 514 387-3666 / Téléc.: 514 387-4393
Courriel: crftqmm@videtron.ca

Vous pouvez également consulter le portail Internet:
www.rsr-crmftq.org

Pour la région Laurentides-Lanaudière:
Tél.: 450 431-6659 / Téléc.: 450 438-0567
Courriel: ftql-l@qc.aira.com



Philippe Lamoureux a été désigné « membre à vie ». Sur la photo, le président de la FTQ, Michel Arsenault, lui remet une plaque souvenir sous l'œil attentif de Michel Ducharme, président du CRFTQMM.

Besoin d'un coup de main en équité salariale ?



Actuellement, la moitié des entreprises québécoises assujetties à la Loi sur l'équité salariale (LÉS) n'ont toujours pas terminé — ou même commencé — leur premier exercice pour respecter la loi.

La date butoir pour avoir terminé? Le 31 décembre 2010 pour les entreprises qui étaient déjà assujetties avant mai 2009. Quant aux quelque 10 500 entreprises nouvellement assujetties à la LÉS, elles ont 4 ans pour se conformer.

La FTQ offre, sur demande, des cours en évaluation des emplois pour vous aider.

Pour vous inscrire, communiquez avec le Service de l'éducation de la FTQ, au 514 383-8000.

PÉTITION DU SCEP ET DES MÉTALLOS

Hydro-Québec doit acheter des câbles québécois !

Alors que 89% des câbles d'Hydro-Québec étaient auparavant fabriqués ici, cette proportion a chuté à 68% en 2009. Le Syndicat des Métallos et le Syndicat canadien des communications de l'énergie et du papier (SCEP) font circuler une pétition pour que la société d'État s'approvisionne ici et utilise son pouvoir d'achat afin d'empêcher l'exode de bons emplois.

Le fabricant de câbles Prysmian est sur le point de fermer son usine de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'approvisionner Hydro à partir de ses installations de la Caroline du Sud et de l'Ontario; Nexans a fermé son usine de Québec, mais continue de fournir des câbles à Hydro en provenance de l'extérieur; General Cable a fermé pour une durée indéterminée son usine de Saint-Jérôme et a licencié plus de la moitié de ses employés à La Malbaie. Il y a des limites à se faire rire au nez!

Le gouvernement doit rappeler Hydro-Québec à l'ordre et l'empêcher d'être complice de l'exportation de nos emplois. Les multinationales du câble doivent maintenir des usines ici pour continuer de faire des affaires avec Hydro-Québec!

En solidarité avec les travailleurs de l'industrie du câble, on peut signer la pétition en ligne jusqu'au 15 février sur le site de l'Assemblée nationale : <http://www.assnat.qc.ca/Petition/SignerFr.aspx?idPetition=91>

Quelle belle initiative ! Quel beau projet !

Le 24 novembre dernier avait lieu au Centre des loisirs de Ville Saint-Laurent la cérémonie de remise des bourses *Accroche-toi!* organisée par le Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent (CJE). Le projet *Accroche-toi!* a été mis en place, il y a six ans, par des intervenants et des intervenantes communautaires de Ville Saint-Laurent désireux de pallier le manque de services pour les jeunes à risque de décrochage scolaire ou ayant déjà abandonné leurs études.

Pour une deuxième année, la Foire du livre de la FTQ et du Fonds de solidarité aura permis à quatorze jeunes inscrits au projet *Accroche-toi!* de se mériter une bourse pour avoir gardé le cap sur les études. Plus de 309 jeunes ont fait l'objet de rencontres individuelles dans le cadre du projet.

Bravo et bonne continuation !



MAYA - ALABIE PHOTO

La culture de collaboration devenue réalité

LA CULTURE DE COLLABORATION QUI EST, DEPUIS LE DÉBUT, LE LEITMOTIF DU PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE, EST DEVENUE RÉALITÉ.

Un projet qui porte ses fruits!

Lors des rencontres avec les syndicats affiliés de la FTQ, les responsables du projet abordent le thème de la collaboration en incitant les syndicats FTQ à aller vers les services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées (SSMO-PH) pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées dans les milieux syndiqués de la FTQ.

C'est en *travaillant ensemble*, dans les milieux syndiqués de la grande, moyenne et petite entreprise et en effectuant une intervention de sensibilisation, de soutien et d'accom-

pagnement que l'intégration des personnes handicapées devient possible.

Un exemple à suivre!

Ce message a très bien été saisi par le confrère Yannick Proulx, conseiller syndical à la section locale 2537 (Ville de Cabano) du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Au mois de novembre dernier, après la signature d'une nouvelle convention collective avec l'employeur, le confrère Proulx a décidé que les trois personnes handicapées à l'emploi de la Ville de Cabano depuis quelques années et membres de l'unité syndicale bénéficieraient des mêmes avantages que les autres membres de l'unité syndicale, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors.

Yannick a donc communiqué avec une conseillère du Service spécialisé de main-d'œuvre pour personnes handicapées de Rivière-



du-Loup (SEMO K.R.T.B.) pour qu'elle l'assiste dans cette intervention auprès de l'employeur. Les expertises respectives de Yannick et de la conseillère du SSMO-PH ont permis de convaincre l'employeur du bien-fondé de la démarche, à tout le moins pour les employés non saisonniers, et, après quelques jours de négociation, les employés concernés bénéficiaient des mêmes avantages que tous les autres membres de l'unité syndicale pour ce qui est des fonds de retraite.

Félicitations et merci Yannick.

De la belle visite à la FTQ!

ANCIEN DIRIGEANT DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU SÉNÉGAL (CNTS) ET MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE AU SÉNÉGAL, ASSANE DIOP EST, DEPUIS 20 ANS, DIRECTEUR EXÉCUTIF DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT) À GENÈVE.



Assane Diop du Bureau international du travail (BIT)

Responsable du secteur de la protection sociale, ardent défenseur de la justice sociale et bon ami de la FTQ, Assane était accompagné de Claude Loisel, spécialiste du BIT en santé et sécurité et en conditions de travail. Ils sont venus au Québec, notamment afin d'identifier de bonnes pratiques en matière de développement durable.

Cette mission s'inscrivait dans le cadre d'une réflexion entreprise par le BIT depuis 2004 à Ouagadougou. Réflexion qui a conduit l'Organisation internationale du travail (OIT) à adopter un certain nombre d'instruments internationaux pour plus de justice sociale. Mentionnons, notamment, la Déclaration de 1998 sur les droits fondamentaux, dont le droit syndical, l'Agenda du tra-

vail décent, la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation plus équitable et plus récemment en 2009, en pleine crise financière et économique, le Pacte mondial pour l'emploi.

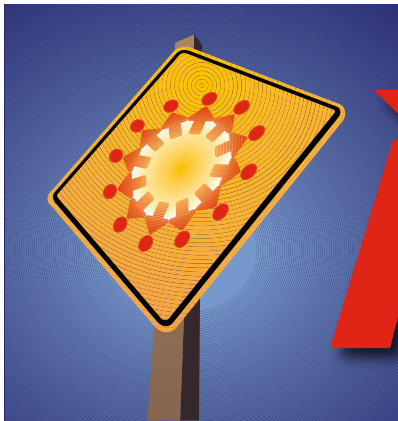
La délégation a rencontré le Bureau de la FTQ et a participé, avec le président de la FTQ, à une table ronde du Centre de Recherche Interuniversitaire sur la Mondialisation et le Travail (CRIMT)¹. Une rencontre a également été organisée avec le Fonds de solidarité sur la formation économique et les relations avec les actionnaires.

Les thèmes suivants ont été abordés durant les deux jours:

- Le contexte économique et la sortie de crise au Québec;
- L'emploi et la Commission des partenaires du marché du travail;
- L'emploi et la sécurité du revenu pour les groupes victimes de chômage ou d'insécurité d'emploi incluant les groupes vulnérables souvent discriminés;
- Le régime québécois de santé et sécurité du travail et les institutions;
- Les mécanismes de sécurité financière à la retraite;
- La mondialisation et la précarisation de l'emploi;
- La coopération syndicale dans les pays francophones;
- Les outils développés par la FTQ dont tous les programmes du Fonds de solidarité.

Au sortir des différentes rencontres et entrevues, le confrère Diop s'est dit impressionné du chemin parcouru à la FTQ et a souligné que toutes ces initiatives devraient être mieux connues à l'OIT. « On devrait aujourd'hui donner des prix Nobel non pas aux individus, mais aux systèmes novateurs », a-t-il affirmé, en soulignant l'apport constructif de systèmes tels que ceux développés au Québec pour assurer une meilleure protection sociale en contexte de crise.

1. Le compte rendu de la Table ronde est sur le site du CRIMT http://www.crimt.org/Francais/Accueil_fr.html



À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, JANVIER-FÉVRIER 2010

NANOTECHNOLOGIES

La politique du fait accompli ?

DÉJÀ, DANS SON ÉDITION DE MAI-JUIN 2008, LE MONDE OUVRIER TRAITAIT DE LA QUESTION DES NANOPARTICULES ET DE LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES, À PARTIR D'UNE ÉTUDE DE L'IRSS (www.irsst.qc.ca) ET D'UN COLLOQUE DU SCFP TENU EN AVRIL 2008.

Le chercheur Claude Ostiguy y mentionnait notamment que « à cause de leur taille infime, plusieurs études ont démontré un comportement qui est unique aux nanoparticules (NP). Certaines peuvent franchir nos différents mécanismes de défense et être transportées sous forme insoluble dans l'organisme. Elles peuvent donc se retrouver dans le sang en ayant franchi les membranes pulmonaires ou gastro-intestinales, se distribuer dans les différents organes et s'accumuler à certains sites spécifiques. D'autres peuvent voyager le long des nerfs olfactifs et pénétrer directement dans le cerveau ou encore franchir les barrières cellulaires et rejoindre le noyau de la cellule. »

Aujourd'hui, près de dix ans après les premières évaluations du marché

des nanotechnologies par la *National Science Foundation* américaine en 2001 (1000 milliards de dollars en 2015), une étude, européenne celle-là, parue dans le magazine *HesaMag* (2^e semestre 2009), pose des questions d'importance pour les milliers de travailleurs, de chercheurs, de professionnels et d'étudiants qui utilisent ces nanotechnologies : « *L'industrie (des nanotechnologies) a manifestement une longueur d'avance sur le législateur. Pour l'heure, aucune législation n'offre un filet de sécurité solide aux consommateurs et aux travailleurs. Oscillant entre fascination pour des technologies capables de l'aider à concrétiser son rêve de devenir l'économie la plus compétitive au monde et crainte d'une catastrophe sanitaire sans précédent, l'Union européenne parviendra-t-elle à trouver le juste équilibre?* ».

Une définition ?

Cette question pourrait se poser partout, en Asie, au Moyen-Orient ou chez nous en Amérique du Nord alors qu'on peine à s'entendre sur la définition de ce qu'est une nanoparticule et que ce marché de plusieurs milliards de dollars génère son lot d'études toxicologiques plus ou moins crédibles ou complaisantes

sur les effets réels de la manipulation ou de l'absorption de ces nanoparticules sur la santé humaine. La question de la validité des conclusions de ces études, souvent financées par l'industrie, n'est pas sans conséquence lorsqu'on sait que plus de 10 millions d'emplois liés aux nanotechnologies seront créés dans le monde d'ici à 2014 (Lux Research inc. Cité par *HesaMag*).

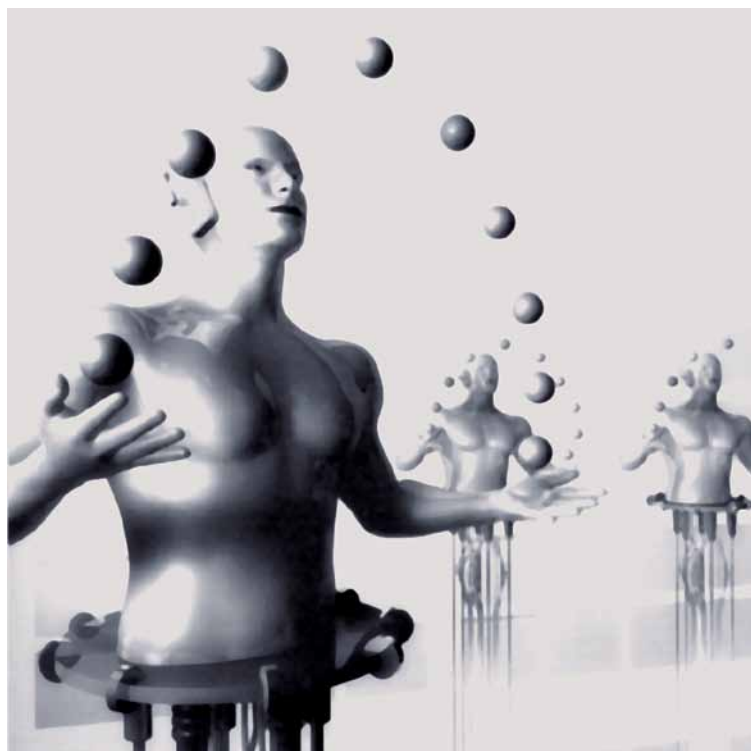
Les risques...

Alors que des nanoparticules se retrouvent aujourd'hui dans une multitude de produits d'utilisation courante, la chargée de recherche Aida Maria Ponce Del Castillo indique que « nous ne disposerons pas avant un certain temps de données relatives aux risques éventuels des nanoparticules pour la santé étant donné que les études susceptibles de déterminer cette éventuelle toxicité des nanoparticules sur les êtres humains s'étendront sur plusieurs années. Les études disponibles sur les divers effets toxiques observés chez les animaux suffisent néanmoins à prendre conscience de l'extrême importance des questions de santé et de sécurité, un domaine de recherche prioritaire qui doit être financé en conséquence ».

En guise de conclusion, laissons la parole à Dominique Lison, professeur de toxicologie à l'Université catholique de Louvain en Belgique : « Concernant la mise sur le marché de biens liés aux nanotechnologies, mon impression demeure qu'on s'est engagé un petit peu vite, sans évaluation suffisante des impacts sur la santé et l'environnement. C'est par exemple le cas avec les nombreuses variétés de poudres d'oxyde de titane, utilisées notamment dans les crèmes solaires. Au moins une dizaine de publications scientifiques sérieuses indiquent que ces poudres sont capables de causer des effets génotoxiques ».

Sur ce... bon bronzage!

Source: Magazine *HesaMag*



Qu'on se le dise

LE GRAND COMPROMIS

Notre système d'indemnisation pour les victimes de lésions professionnelles est gouverné par un grand principe appelé « l'indemnisation sans égard à la faute ». De ce fait, et contrairement aux dispositions du Code civil, une personne accidentée n'a pas à démontrer la faute de son employeur pour avoir droit à une indemnisation.

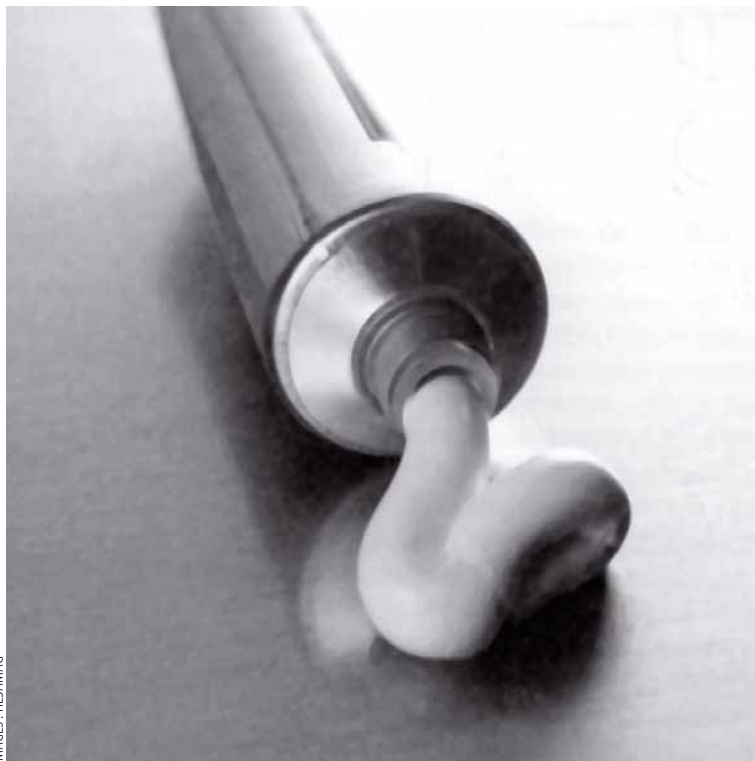
Au Québec, jusqu'en 1909, toutes les demandes d'indemnisation pour des accidents du travail étaient régies par le Code civil. Le travailleur ou ses héritiers devaient démontrer en Cour supérieure que les dommages consécutifs à l'accident étaient dus en tout ou en partie à la faute de l'employeur.

Les juges démontraient une attitude assez ouverte face aux réclamations des travailleurs. Mais malgré cela, la majorité de ces derniers ne recevaient pas d'indemnisation, soit parce qu'ils n'avaient pas les moyens d'intenter des poursuites, parce que les blessures étaient dues à un accident qui n'était imputable à personne ou encore parce que l'employeur déclarait faillite suite à sa condamnation.

En 1909, fut adoptée la *Loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et la réparation des dommages qui en résultent*. Elle prévoyait qu'un accident qui survient par le fait ou à l'occasion du travail donnait droit à une indemnisation de perte du salaire du travailleur, sans qu'il ait à prouver la faute de son employeur. En échange, les travailleurs se voyaient interdire d'intenter des poursuites contre leur employeur pour les dommages réellement subis. Cette loi ne s'appliquait qu'à quelques secteurs d'activité. Les personnes accidentées des autres secteurs devaient s'en remettre aux dispositions du Code civil.

Peu à peu, le grand compromis s'installait. Les employeurs des secteurs visés se mettaient à l'abri des poursuites et les travailleurs voyaient le processus d'indemnisation facilité. C'est en 1931, avec l'adoption de la *Loi sur les accidents du travail*, que les dispositions s'étendirent à la majorité des travailleurs.

À SUIVRE.



Parmi les quelque 1000 produits de consommation à base de nanomatériaux inventoriés à ce jour, plus d'un tiers sont des produits cosmétiques, de soin de la personne ou de protection solaire.

Pétition contre un impôt spécial qui taxe les accidents et les maladies du travail

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC A MIS EN PLACE EN 2004 UNE MESURE FISCALE PÉNALISANT LES BÉNÉFICIAIRES D'UNE INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT DU REVENU VERSÉE PAR LES RÉGIMES PUBLICS D'INDEMNISATION. RAPPELONS QUE DÈS SA MISE EN PLACE, LA FTQ A DÉNONCÉ CETTE MESURE FISCALE ET A MÊME DÉCIDÉ EN CONGRÈS D'EN DEMANDER L'ABOLITION.

Mais la mesure fiscale est toujours en vigueur. C'est pourquoi une pétition a été lancée afin de demander l'abolition de cet impôt spécial qui taxe les accidents et les maladies du travail et qui pénalise, chaque année, plus de 200 000 familles québécoises. De nombreuses organisations syndicales et associations de travailleurs accidentés soutiennent cette initiative.

Cette taxe spéciale, qui peut s'élever à près de 1 900 \$ par année, vise principalement les travailleuses et les travailleurs indemnisés par la CSST, soit des personnes qui reçoivent des indemnités non imposables parce qu'elles ont été victimes d'un dommage corporel. La mesure touche également les victimes d'accident de la route ou d'acte criminel ainsi que les travailleuses bénéficiant d'un retrait préventif pour la travailleuse enceinte ou qui allaite.

Cette mesure fiscale est injuste parce que les travailleuses et les travailleurs victimes de lésions professionnelles sont déjà pénalisés par la perte de 10 % de leur revenu et perdent également de nombreux bénéfices de régimes de sécurité sociale. En effet, même si la CSST calcule, pour établir le revenu net, les cotisations aux différents régimes d'assurances sociales (parentale, emploi et Régie des rentes), ces cotisations ne sont pas versées. Par exemple, durant une absence pour une lésion professionnelle, la CSST ne verse pas à la Régie des rentes les cotisations, ce qui pénalisera grandement le travailleur ou la travailleuse au moment de sa retraite.

En plus de s'appauvrir et de souffrir, ces victimes doivent maintenant payer cet impôt supplémentaire. C'est indécent.

Nous vous invitons donc à signer cette pétition en ligne, avant le 8 mars 2010, sur le site Internet de l'Assemblée nationale :

<http://www.assnat.qc.ca/petition/SignerFr.aspx?idPetition=90> ou encore de la faire circuler dans votre milieu en téléchargeant la version papier : **<http://www.uttam.qc.ca/imposition/documents/petition.pdf>**

Vins et fromages de la Fondation Docteur Benoit Deshaies

La traditionnelle soirée vins et fromages de la Fondation Docteur Benoit Deshaies aura lieu cette année le mercredi 14 avril 2010, au Complexe sportif Claude-Robillard, situé au 1000, avenue Émile-Journault, à Montréal.

Rappelons que cet événement s'inscrit dans la campagne de financement de la Fondation qui vient en aide à des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, qui ont subi une lésion résultant d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.

Pour vous procurer des billets, contactez la Fondation au 514 303-3333 ou au 514 524-3637.



UN PRIX INNOVATION À LA SECTION LOCALE 8922 DES MÉTALLOS

Un comité paritaire en santé et sécurité qui donne des résultats spectaculaires!

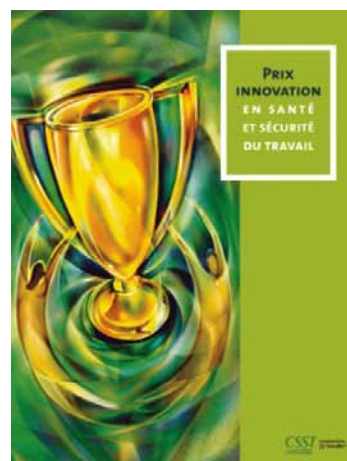
LES SYNDIQUÉS MÉTALLOS À L'EMPLOI DU CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES DE GATINEAU (SECTION LOCALE 8922) DONNENT L'EXEMPLE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ. LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CSST) VIENT TOUT JUSTE DE LEUR REMETTRE LE PRIX INNOVATION DANS LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS, CONJOINTEMENT AVEC L'EMPLOYEUR, POUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ PARITAIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ. L'INITIATIVE FAIT DES PETITS ET DES COMITÉS PARITAIRES ONT VU LE JOUR CHEZ D'AUTRES EMPLOYEURS, ET CE, MÊME SI LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ N'Y EST PAS TENU PAR LA LOI.

L'histoire commence en 2006, lorsque le Corps canadien des Commissionnaires et le syndicat décident conjointement de créer un comité paritaire en santé-sécurité. Le domaine de la sécurité ne fait pourtant pas partie des trois secteurs prioritaires identifiés par le gouvernement du Québec. On pousse même un cran plus loin en nommant des représentants en prévention sur chaque contrat de travail, une pratique habituellement obligatoire dans seulement deux secteurs prioritaires.

La volonté est au rendez-vous et la collaboration est fructueuse. « Pour la première fois dans l'histoire des Métallos, les employeurs membres du comité ont reçu une formation syndicale en santé et sécurité. Nous avons éduqué l'employeur sur le fonctionnement d'un comité paritaire », raconte la responsable de la prévention à la section locale 8922, Lucie Rochon.

Le comité a analysé les principaux motifs d'accidents et a conclu qu'il fallait agir en priorité pour prévenir les chutes sur des surfaces glissantes. « Seulement en 2007-2008, il y avait eu une quarantaine d'accidents dont la très grande majorité était des chutes alors que les agents faisaient leurs rondes à l'extérieur. On a utilisé différents moyens pour sensibiliser les travailleurs aux risques de chutes : des rencontres d'information et des moyens sécuritaires de déplacements extérieurs; l'annulation automatique de toute patrouille extérieure lors d'avertissement météo annonçant une chute de neige importante ou du verglas. On a fourni des crampons amovibles à tous les agents qui travaillaient à l'extérieur au début de l'hiver 2009 et il n'y a eu qu'une seule chute. », relate Lucie Rochon. Les résultats sont spectaculai-

Grâce à l'intervention du nouveau comité paritaire en santé et sécurité, les accidents de travail ont diminué de 80 %.



res : le nombre d'accidents de travail a diminué de 80 %!

En décembre dernier, la CSST a donc décerné le prix Innovation pour la région de l'Outaouais à l'employeur et au syndicat. « Nous étions très fiers lorsqu'on nous a remis la plaque avec le nom des Métallos. Les responsables de la CSST ont insisté pour dire que ce prix revenait tout autant au syndicat qu'au Corps canadien des Commissionnaires de Gatineau et l'employeur a demandé aux membres syndicaux du comité de signer leur nom à l'arrière de cette plaque. Normalement, un tel prix va uniquement à l'employeur », poursuit la représentante syndicale. Et le projet figure maintenant en bonne position pour être primé à l'échelle québécoise en avril prochain lors du gala des prix Innovation de la CSST.



Une partie des membres du comité paritaire : Gilles Plouffe, co-président patronal, Lucie Rochon, co-présidente syndicale, Claude Vincent, conseiller patronal santé et sécurité et Anne Charlebois, déléguée régionale.

Le projet fait des petits!

Cette réussite a depuis inspiré d'autres employeurs et apporté de précieux arguments au syndicat qui les revendique. Ainsi, un comité paritaire a été créé chez Kolossal en mai dernier, à l'initiative de la section locale 8922.

Chez Sécuritas, où un nombre anormalement élevé de demandes d'interventions d'inspecteurs à la CSST ont été formulées l'an dernier, l'employeur a consenti il y a quelques semaines à la création d'un comité paritaire. Les agents intéressés à faire partie d'un tel comité ont été invités par l'employeur, dans un avis accompagnant les talons de paie, à communiquer avec le syndicat. « Il nous reste deux ou trois gros joueurs dans l'industrie avec qui on voudrait créer un comité paritaire », indique Lucie Rochon.

Après les crampons pour éviter les chutes, elle estime que le prochain cheval de bataille sera la prévention lors des interventions physiques des agents. « On constate qu'il y a beaucoup de blessures au dos, lors d'interventions auprès de jeunes délinquants ou avec des cas de patients agressifs lors de la surveillance de détenus adultes et d'interventions auprès d'itinérants dans les différents édifices du centre-ville. Ce n'est pas normal qu'il y ait autant d'agents ayant des blessures si graves qu'ils ne peuvent réintégrer leur emploi », conclut Lucie Rochon. Voilà du pain sur la planche pour les comités paritaires, actuels et futurs. Espérons qu'ils auront autant de succès qu'avec l'initiative des crampons.



IL Y A CENT ANS, EN JANVIER 1910...

Du nouveau dans les kiosques à journaux

ON VIENT DE CÉLÉBRER, CE 10 JANVIER, LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION PAR HENRI BOURASSA, LE 10 JANVIER 1910, DU JOURNAL *LE DEVOIR*.

Mais ce ne sera là qu'incidemment l'objet de notre curiosité. Le 15 janvier 1910, cinq jours après la première parution du *Devoir*, paraissait un nouvel hebdomadaire, tout frais tiré des presses de l'Imprimerie Mercantile de Gustave Francq. Son fondateur et rédacteur en chef, Godfroy Langlois, est un libéral radical que tout oppose au nationalisme clérical de son vis-à-vis du *Devoir*. C'est un « Rouge » qui, tout en s'appuyant sur les idéaux démocratiques des Patriotes de 1837 à la base du véritable libéralisme, entend les adapter aux nouvelles données de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la montée du mouvement ouvrier.

« Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent »

Au « Fais ce que dois » qui orne la une du *Devoir*, c'est par la citation « *Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent* » de Victor Hugo que *Le Pays* annonce ses couleurs en marge de son titre.

Dès les premiers numéros, les coups volent bas. Collaboratrice au *Pays*, Éva Circé-Côté, que nous retrouverons bientôt dans *Le Monde ouvrier*, écrit, sous le pseudonyme de Jean Ney : « *Le Devoir est un journal macabre. Le titre lui-même*



Éva Circé-Côté, collaboratrice au *Pays* et au *Monde ouvrier*. On lui attribue plus de 1 500 articles sur plus de trente ans, des pièces de théâtre fort prisées du public à l'époque et des recueils de poésie, sous divers pseudonymes comme Colombine, Julien St-Michel, Fantasio, Jean Ney, Paul Bédard, etc. On lui doit également un essai sur Louis-Joseph Papineau qui n'a rien perdu de son intérêt : *Papineau, son influence sur la Pensée Canadienne*, Montréal, Regnault, 1924.

semble avoir été fabriqué avec du bois de ceruceil. »

Et *Le Devoir* de riposter en affublant *Le Pays* de « journal des ivrognes », puisqu'en pleine campagne de tempérance, la majorité de ses commanditaires sont des distilleries et des brasseries, et qu'il se prononce, tout comme le Conseil des métiers et du travail de Montréal, contre la prohibition.

L'historienne Andrée Lévesque résume bien cette singulière cohabitation dans les kiosques à journaux :

« Pendant dix ans, les insultes fuseront de part et d'autre : *Le Devoir* traite les journalistes du *Pays* de « dénigrateurs professionnels », *Le Pays* traite ceux du *Devoir* de Tartuffes, et Bourassa d'apostat du libéralisme.

Godfroy Langlois, la bête noire des archevêchés

Godfroy Langlois est un libre-penseur, pour qui l'éducation demeure l'outil premier pour sortir de l'obscurantisme, mettre de l'avant les droits fondamentaux et établir une société fondée sur les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

À contre-courant, il s'est fait « l'avocat du diable », ainsi que le surnomme son biographe Patrice Dutil, en mettant courageusement de l'avant la réforme du système d'éducation par sa gratuité et sa laïcisation, l'instauration d'une assurance maladie, la nationalisation des services publics, la lutte contre les trusts et la corruption municipale, le droit de vote des femmes (au grand dam d'Henri Bourassa, qui y était farouchement opposé), l'organisation des travailleurs en syndicats et coopératives, la protection contre les accidents de travail, etc.



Henri Bourassa, « apostat » du libéralisme selon *Le Pays*. Il est pourtant le petit-fils de Louis-Joseph Papineau, de par sa mère Marie-Julie Azélie Papineau. Et en 1905, il épouse sa propre petite-cousine Joséphine Papineau, arrière-petite-fille du frère de Louis-Joseph, Denis-

Benjamin Papineau. En 1918, il publie une série de trois articles sur le suffrage féminin dans *Le Devoir* qui lui vaudra une solide réplique d'Éva Circé-Côté dans *Le Monde ouvrier*. Pour Bourassa, le suffrage féminin, « qu'on ne s'y trompe pas, c'est la lutte, âpre, violente et générale, qui va s'engager entre les deux sexes. Les insanités du féminisme ont déjà troublé bien des cervelles féminines et masculines, éveillé chez une foule de femmes un tas d'idées baroques, d'instincts pervers, d'appétits morbides. »

Godfroy Langlois est né à Ste-Scholastique (Mirabel) le 26 décembre 1866. Il abandonne le droit pour se consacrer au journalisme et à la politique. Il fut élu député libéral par trois fois de 1904 à 1912, dans la circonscription montréalaise de St-Louis.

En 1890, il travaille à *La Patrie* et lance en même temps *L'Écho des Deux-Montagnes* à Ste-Scholastique. Déjà, ses prises de position sur la réforme scolaire et les abus du clergé lui valent de voir son journal banni par l'archevêque de Montréal, M^{gr} Fabre. Il devient rédacteur en chef de *La Patrie* en 1897, ce qui ne va pas sans inquiéter Wilfrid Laurier de voir un radical de son propre camp libéral diriger sa presse de parti.

On tente alors d'imposer à la direction de *La Patrie* Henri Bourassa, l'étoile montante des libéraux modérés, au poste de Langlois, mais les partisans de Langlois font

front commun et Bourassa dut partir après quelques jours seulement en poste ! Ça pourrait peut-être expliquer une certaine animosité entre les deux personnages !

Mais c'est quand même à Langlois que Laurier confie en 1903 la direction de son nouveau journal libéral, *Le Canada*.

Il y défend encore une fois le contrôle de l'État sur l'éducation et la mise en place d'un système public d'enseignement obligatoire, libre et non confessionnel, ce qui provoqua l'ire de M^{gr} Bruchési, en plus d'irriter plusieurs libéraux modérés qui obtinrent son éviction du journal en décembre 1909.

« Toujours debout ! »

Langlois ne se résigne pas... il décide de lancer son propre journal, qui sera résolument inspiré du radicalisme français et des valeurs républicaines. Ce sera *Le Pays*, en rappel du journal homonyme des patriotes de 1837.

Le lancement se fera la même semaine que celui du *Devoir*, et, pour ajouter un peu de « poil à gratter », *Le Pays* paraîtra le dimanche, un vrai sacrilège pour l'élite cléricale !

Langlois est une vieille connaissance de Gustave Francq. À son retour d'Europe, en 1900, Francq a travaillé comme typographe et contremaitre à *La Patrie* et au *Canada*, où ils se sont côtoyés. Il en devient un ami intime, presque un complice ! C'est donc à l'imprimerie Mercantile que le journal sera imprimé, et c'est là que Langlois et Francq pourront former une équipe de journalistes qui bientôt besogneront également au *Monde ouvrier* à partir de 1916.

Langlois et Francq se connaissent également comme frères-maçons. Langlois fut admis à la Loge des Coeurs-Unis en 1895, alors que la franc-maçonnerie était dominée au Québec par la *Grand Lodge of Canada* et la *Grand Lodge of Québec*, de la maçonnerie britannique, laquelle reconnaissait l'existence de

Dieu, le Grand Architecte de l'Univers. La franc-maçonnerie française se fonde quant à elle plutôt sur les valeurs républicaines et la séparation de l'Église et de l'État.

Langlois s'en sépare et fonde en 1896 la Loge L'Émancipation, d'obédience au Grand Orient de France (GODF), francophone et laïque. Francq y sera reçu à titre d'apprenti en 1908, avant de passer à la loge Force et Courage, composée d'une majorité d'ouvriers et de syndicalistes.

Pas de surprise de voir le journal finalement condamné par M^{gr} Bruchési en 1913. Francq continue malgré tout d'imprimer le journal. Et c'est sur les presses de la Mercantile que sera tirée la brochure de Langlois, *Toujours debout*, une solide réponse au censeur du clergé. Francq ne semble pas se formaliser des accusations du clergé et de la bonne presse. Peu de temps avant, c'est lui qui imprimait le mensuel *La Lumière*, rationaliste et radical, déjà condamné l'année précédente par le même M^{gr} Bruchési, après seulement deux livraisons !

Suite et fin de l'histoire...

Finalement, Langlois acceptera, en mai 1914, la charge de délégué général du Québec à Bruxelles, un « cadeau » de son ami Lomer Gouin, trop heureux de se débarrasser d'un radical dans sa famille !

La guerre déclarée, il demeura à Paris durant le conflit et n'assuma ses fonctions qu'en 1919. Il tomba malade à la fin de 1927, et, pour ne pas faire mentir ses détracteurs qui accusaient *Le Pays* d'être le « journal des ivrognes », il succomba à une cirrhose du foie trois mois plus tard. Son corps fut rapatrié au Canada, et inhumé au cimetière de Ste-Scholastique.

Quant au *Pays*, il continua d'être imprimé chez Mercantile pour quelques années encore. Gustave Francq le dirigea même en 1920 et 1921, année de la fin de sa publication. Mais entretemps, *Le Monde ouvrier* avait vu le jour... et Éva Circé-Côté (devenue Julien St-Michel) n'avait fini d'en découdre avec Bourassa sur les droits des femmes !

Le Vieux Gustave



Godfroy Langlois en 1903. Charles Robillard, un collègue de travail, le décrit ainsi : « D'une grande simplicité, accueillant, aimable et obligeant, ami de la blague qui ignore les propos licencieux, il savait donner une tournure gaie à nos entretiens familiaux (...) Les confrères oubliaient vite, dans l'intimité, l'intransigeance de ses principes pour ne voir devant eux que le plus humble et le plus charmant des hommes ».



Seau du Grand Orient de France, devant lequel répondaient les loges L'Émancipation et Force et courage.

L'ÉQUIPE SANS LIMITE GAGNE LA COUPE

C'est devant une salle comble et enthousiaste que s'est déroulé, le 7 décembre dernier, à la Maison du Citoyen, le dévoilement officiel des résultats de la campagne de Centraide Outaouais.

Le capitaine de l'équipe (100) sans limite, Frank Bilodeau, était très ému lorsque la bannière est tombée, dévoilant la somme de 5 653 700 \$, un montant dépassant de plus de 200 000 \$ l'objectif fixé en début de campagne.

Entouré des joueurs étoiles de son équipe, Frank Bilodeau s'est vu offrir, à sa grande surprise, la Coupe officielle par deux membres (Alain et Donat) de l'Association pour l'intégration communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau La Lanterne. Cet organisme, financé par Centraide Outaouais, offre des ateliers de jour pour adultes ayant une déficience intellectuelle.

Le Conseil régional tient à remercier tous les affiliés de la FTQ qui donnent un important coup de main à Centraide en informant et en sensibilisant leurs membres. Il est important de mentionner que Centraide Outaouais vient en aide à un résident sur trois dans la région.

Bravo!



RAPPEL IMPORTANT... URGENT! OPÉRATION QUESTIONNAIRES Portrait des femmes à la FTQ

Un comité spécial, présidé par le secrétaire général de la FTQ, René Roy, s'active à répondre à une de vos résolutions du dernier congrès, à savoir de mettre à jour le portrait des femmes dans les structures et activités de la FTQ et chez ses affiliés.

À cet effet, en octobre dernier, la FTQ a procédé à l'envoi de questionnaires à ce sujet, soit un questionnaire :

- **jaune pour les syndicats**
- **lilas pour les sections locales composées**
- **orangé pour les sections locales uniques**
- **bleu pour les conseils régionaux**

Les questionnaires doivent être dûment remplis et signés par une personne du comité exécutif de l'instance concernée.

Il est encore temps d'y répondre et de nous le retourner. Assurez-vous de bien le remplir (n'oubliez pas le verso!) et retournez-le au Service de la condition féminine de la FTQ dans les meilleurs délais.

Nous apprécions vivement la prompt attention que vous y apporterez.



À VOTRE AGENDA La diversité fait notre force

Le 26 février 2010, la FTQ invite ses membres affiliés à une journée de réflexion portant sur l'intégration au travail des personnes immigrantes.

La journée de réflexion placée sur le thème *La diversité fait notre force* s'adresse à tous les responsables syndicaux qui veulent contribuer à favoriser le développement de relations harmonieuses entre les différentes communautés culturelles présentes dans nos milieux de travail.

Afin de s'assurer que cette journée soit un lieu d'échanges entre personnes de différentes cultures, il est suggéré de faire des inscriptions jumelées, soit autant de personnes issues de l'immigration que de Québécois et Québécoises « de souche ».

Le formulaire d'inscription a déjà été posté et vous pouvez aussi vous inscrire en téléchargeant la fiche d'inscription disponible sur le portail de la FTQ : www.ftq.qc.ca, section *Personnes immigrantes*.

Les frais d'inscription de 25 \$ incluent le repas du midi qui sera servi sur place. Voici les coordonnées de la rencontre :

Vendredi, le 26 février 2010 à compter de 9 heures

Tour FTQ
Salle Louis-Laberge,
2^e étage,
565, boul. Crémazie Est
Montréal

Nouveau directeur québécois au SCFP



Michel Fontaine a été nommé directeur québécois par les dirigeants nationaux du SCFP en janvier dernier. Il succède ainsi à Michel Poirier qui a récemment pris sa retraite. Cette nomination signifie aussi que Michel Fontaine accède à la vice-présidence de la FTQ.

Michel Fontaine a une longue feuille de route comme militant syndical au SCFP, dont 25 années

comme conseiller syndical. D'abord employé de la Société de transport de Montréal (STM), il s'implique dans son syndicat comme directeur, agent d'affaires et membre de divers comités, dont le comité de négociation.

Il sera conseiller syndical d'abord dans le secteur de l'hydroélectricité, débutant sa carrière en 1985. Il sera notamment porte-parole de la section locale 1500 jusqu'en 1989. Ensuite, il est assigné à la section locale 301 – Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal – avant d'être transféré, en novembre 2007, au bureau de Sherbrooke du SCFP où il poursuit son travail dans le secteur municipal ainsi que dans le secteur universitaire.

La FTQ lui souhaite bienvenue et bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Avec l'arrivée du printemps, il y aura du français dans l'air



La FTQ invite ses affiliés à sa rencontre annuelle des membres des comités de francisation qui se tiendra cette année le **19 mars** à l'hôtel Hilton Montréal Bonaventure. Le but de la rencontre est de stimuler les échanges d'informations et d'expériences pour faire progresser le français dans les milieux de travail.

Avec la tenue de la rencontre annuelle, la FTQ répond à son engagement de soutenir ses affiliés, membres de comités de francisation et exprime toute l'importance qu'elle accorde à la cause de la promotion du français.

Pour vous inscrire à la rencontre, visitez le portail de la FTQ : <http://francisation.ftq.qc.ca> ou communiquez avec le Service de la francisation au 514 383-8018.

Du matériel promotionnel

La FTQ met à la disposition des sections locales du matériel promotionnel pour animer les réunions ou activités en lien avec la Semaine du français au travail qui se tiendra du **22 au 26 mars 2010**. Procurez-vous gratuitement : recueils de jeux linguistiques, affiches, aimantins, dépliants, brochures, napperons, matériel de l'Office de la langue française. Visitez le portail de la FTQ à partir du 3 mars 2010 : <http://francisation.ftq.qc.ca/> ou communiquez avec Rima Chaaban au 514 383-4406. Vous pouvez aussi vous procurer de nouvelles épinglettes au coût de 2\$.

La Francofête

La **Francofête**, c'est la célébration du français et de la francophonie. Depuis 1988, plusieurs pays francophones célèbrent, le 20 mars, la Journée internationale de la francophonie. Et, de nombreuses manifestations qui font la promotion de la culture d'expression française sont organisées autour de cette journée. Au Québec, la **Francofête** en est à sa quatorzième édition et se déroulera du **5 au 28 mars 2010**. Cette année,

l'Office québécois de la langue française fera circuler le slogan « **Le français, une langue toute en mouvement** ». Des jeux et des concours linguistiques sont destinés au personnel des entreprises ainsi qu'au grand public. On peut se les procurer en consultant le site de la Francofête : www.francofete.qc.ca

LOCK-OUT CHEZ GROUPE LACASSE

Depuis le 3 janvier dernier, les 270 membres de la section locale 2799 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) ont été mis en lock-out par leur employeur. Nul besoin de préciser que les négociations piétinaient depuis plusieurs mois, notamment en raison des graves problèmes de sous-traitance pour les salariés. Il y a à peine quelques années, le SCEP y représentait plus de 450 membres alors qu'aujourd'hui, il n'y a plus que 200 travailleurs actifs, ce qui ne peut pas s'expliquer par le seul ralentissement de l'économie. Dans les faits, l'employeur confie toujours de plus en plus de travail à d'autres entreprises. L'employeur a aussi demandé une série de concessions, notamment en matière de représentation syndicale et de mouvement de main-d'œuvre. Pour le moment, aucune rencontre de négociation n'est prévue. Groupe Lacasse est situé à St-Pie-de-Bagot et fabrique des meubles.

LES MOTS QU'IL FAUT

Point tournant

La locution **point tournant** est un calque de **turning point**. En français, on dira plutôt un **tournant**, un **moment décisif**.

LISTE DES CONFLITS FTQ AU 28 JANVIER 2010

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Systèmes et câbles d'alimentation Prysmian Canada ltée	Saint-Jean-sur-Richelieu	217	Métallos-8428	2009-04-01 (grève)
Démix Béton	Vaudreuil	17	Teamsters-931	2009-09-28 (grève)
Le Groupe Lacasse inc.	Saint-Pie	180	SCEP-2799	2010-01-04 (lock-out)

LE SERVICE AUX COLLECTIVITÉS (SAC)
DE L'UQÀM CÉLÈBRE SES 30 ANS

LA FTQ EST DE LA FÊTE !

Le 6 novembre dernier, la FTQ a participé, en compagnie d'étudiants, de professeurs, de représentants et de représentantes des groupes de femmes, populaires, communautaires et syndicaux, aux diverses activités organisées dans le cadre des trente ans du SAC de l'UQÀM.

En fin de journée, une cérémonie a eu lieu au Foyer du Studio-théâtre Alfred-Laliberté, en présence des représentants et représentantes de l'UQÀM, du SAC et des organismes signataires du Protocole UQÀM-CSN-CSQ-FTQ.

Lors de cet événement, la coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés, Nicole Filion, et le directeur de l'Écomusée du fier monde, René Binette, ont dévoilé une « Déclaration » du SAC, qui a été signée par les différents partenaires.

Un partenariat fructueux

Rappelons qu'en 1972, la FTQ signait un protocole d'entente avec l'UQÀM qui avait alors mis en place une structure permettant de réaliser des projets de recherche ou de formation avec des professeurs en partenariat avec les syndicats, les groupes de femmes, populaires et communautaires. Au fil des années, le protocole a permis de répondre à de nombreux besoins de recherche et de formation exprimés par la FTQ et ses syndicats affiliés (ex. : la santé et la sécurité au travail, le développement régional et local, la condition féminine, les finances publiques, les partenariats public-privé, etc.). En 2001, un nouveau protocole d'entente a été signé entre l'UQÀM et la FTQ, la CSQ et la CSN. Cette entente visait à renouveler et à consolider la collaboration amorcée en 1972 tout en assurant l'accessibilité aux ressources humaines et techniques de l'Université par les organisations syndicales.



Première rangée: Danielle Casara, vice-présidente de la FTQ, Yves Mauffette, vice-recteur à la Recherche et à la création, Claudette Carbonneau,

présidente de la CSN, René Binette, directeur de l'Écomusée du fier monde. Deuxième rangée: Nicole Filion, coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés, Lise Gervais, coordonnatrice de Relais-femmes et membre du Comité des services aux collectivités (CSAC), Louise Chabot, 1^{re} vice-présidente de la CSQ, Anouk Bélanger, professeure du Département de sociologie, membre du Comité des services aux collectivités (CSAC).

Convention du service poste-publications n° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

LE RRFS-FTQ

Un régime de retraite qui a le vent dans les voiles !

Le régime de retraite à financement salarial de la FTQ (RRFS) est en constante progression, comptant aujourd'hui plus de 1200 participants et participantes. Le RRFS-FTQ est un régime à prestations déterminées mis sur pied par la FTQ en juin 2008 au bénéfice de ses affiliés. Son succès démontre bien à quel point ce régime répond aux besoins des membres de la FTQ. C'est d'ailleurs pour faire face aux besoins de ceux-ci que deux changements importants ont été apportés au RRFS-FTQ en ce début d'année 2010.

Sur recommandation du comité de retraite du RRFS-FTQ, le régime a été modifié afin de pouvoir permettre des cotisations volontaires (art. 15,7 du texte du RRFS-FTQ) dès le 1^{er} janvier 2010. Ces cotisations volontaires de la part des participants seront permises dans la mesure où une entente à cet effet est conclue au niveau local entre les parties (employeur et syndicat local). Elles n'ouvriront cependant pas droit à une rente supplémentaire et seront traitées comme dans un régime à cotisations déterminées. Des transferts à partir d'autres régimes de retraite ou d'épargne seront aussi acceptés. Les sommes accumulées avec intérêts



Les membres du comité de retraite du RRFS-FTQ.

Première rangée: Gérard Gauthier (TCA), Leonardo Giuliani (AIMTA), Alain Poirier, membre indépendant, Pierre Gagnon (SEPB), Yves Guérette, représentant des participants actifs, Daniel Sylvestre, représentant des participants inactifs. Deuxième rangée: Réjean Bellemare (FTQ), Frank Beaudin (Métallos), Gilles Audette (FTQ), Gaston Boudreau (SCEP). Absents sur la photographie: René Fréchette (SCFP), Kathleen B.-Bourgeault (SEPB).



RÉGIME DE
RETRAITE
PAR FINANCEMENT
SALARIAL - FTQ

seront disponibles au participant au moment de sa retraite ou de son départ de l'emploi. Elles seront aussi disponibles pour faire le rachat d'années de service dès que le régime le permettra.

Le comité a également pris la décision de structurer le régime de façon à permettre à chacun des groupes de

choisir l'âge désiré ouvrant droit à une rente de retraite sans pénalité entre 60 et 65 ans. Il est entendu que plus le moment choisi pour la retraite est tôt, moins grande sera la promesse de rente.

Pour plus de renseignements sur le RRFS, communiquez avec Réjean Bellemare, conseiller à la FTQ et secrétaire du comité de retraite, au 514 858-4401 ou par courriel à: rbellemare@ftq.qc.ca

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LES ASSURANCES COLLECTIVES 300 personnes répondent à l'appel de la FTQ

Dans son discours d'ouverture, le président de la FTQ, Michel Arsenault, s'est réjoui de la forte participation des membres de la FTQ à la journée de réflexion portant sur les assurances collectives, qui s'est tenue le 20 janvier dernier à l'île Charron.



Le grand nombre de personnes présentes à cet événement, près de 300, démontre bien l'intérêt marqué des affiliés pour le dossier des assurances. Ceci illustre donc le bien-fondé de la résolution adoptée au dernier congrès de la FTQ à l'effet de mettre sur pied une telle journée d'étude. Michel Arsenault a profité de l'occasion pour rappeler l'importance pour le mouvement syndical de prendre en charge le dossier des assurances. « S'il y a une erreur que nous avons faite, comme mouvement syndical, ce fut de laisser à d'autres l'administration et le contrôle de nos régimes de retraite et d'assurances », a affirmé le président de la FTQ, en

saluant l'initiative de certains syndicats qui ont décidé de prendre le contrôle de leurs assurances. Le but de la journée, a-t-il précisé, est de nous donner les bons outils pour être en mesure de maîtriser cet enjeu, en tenant compte des différents contextes. Il a souligné l'enjeu de maintenir la couverture des avantages sociaux des personnes à la retraite, en faisant état de la résolution 109 adoptée au dernier congrès de la FTQ.

De précieux conseils

Des experts étaient présents afin d'aider les syndicats à poursuivre leur réflexion sur cette question. Plusieurs militants engagés dans ce dossier

sont également venus parler des expériences de négociation qu'ils ont connues, ainsi que des réponses formulées par le mouvement syndical. Il ressort clairement de cette rencontre une volonté de prendre en charge ce dossier d'importance capitale pour les membres ainsi qu'un besoin de mise sur pied de formation pour les militants et les militantes, ainsi que pour les personnes impliquées dans la négociation des avantages sociaux.

Pour plus de renseignements sur ce dossier, contactez Marie-Josée Naud, conseillère au Service de l'éducation de la FTQ, au 514 383-8035.

BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / DÉCEMBRE 2009 - JANVIER 2010

- ▼ **SCFP**: Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Services Vinci Park (CDA) inc. Mont-Tremblant, Corporation des Loisirs de Beloeil inc. - Beloeil, Municipalité de Saint-Côme;
- ▼ **FIPOE**: Concert Airlaid, Gatineau;
- ▼ **SCEP**: Entreprises Hamelin, division de Groupe Hamelin - Boucherville, Eaux Vives Water Inc. - Saint-Mathieu-d'Harricana;
- ▼ **Métallos**: Société en commandite Sept-Îles (Résidence des Bâisseurs) - Sept-Îles, Service de personnel Riverain inc. - Bois-des-Filion, Bureau canadien d'investigations et d'ajustements (BCIA) - Montréal, Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge - Grenville, ArcelorMittal Montréal Inc. Longueuil, Groupe hôtelier Grand Château inc. Laval, Beaudry services de personnel et associés - Bois-des-Filion;
- ▼ **TUAC**: Zellers inc. - Jonquière, Sears Canada inc. - Québec, Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise - Henryville, 9126-0786 Québec inc. (IGA Malartic), Marché Chèvrefils Mont-Tremblanc inc. - Montréal, Alimentation J.P.J. Martin inc. Pierrefonds, Marché Aylmer inc. - Gatineau, Veolia ES Canada Services industriels inc. Saint-Hyacinthe, Super C, une division de Metro Richelieu inc. Terrebonne, Matco Ravary inc. Saint-Eustache, Municipalité Henryville;
- ▼ **SQES**: Fédération des paramédics et des employés-es des services préhospitaliers du Québec: Coopérative des Ambulanciers de la Mauricie - Trois-Rivières, Urgences Bois-Francs inc. - Victoriaville, Services préhospitaliers Laurentides-Lanaudière Mirabel, Coopérative des techniciens-ambulanciers de la Montérégie - Greenfield Park;
- ▼ **Teamsters**: Meubles Léon Itée Anjou, Denis Bertrand et Fils inc. Mirabel, Transdev-Limocar - Boisbriand;
- ▼ **TCA**: CP Tech Saint-Laurent;
- ▼ **UES**: Service d'entretien Empro inc. - Québec et autres, 157971 Canada inc., faisant affaires sous le nom de Service d'entretien Signature, Centre jeunesse de la Montérégie, Ville de l'Île-Perrot;
- ▼ **Aiest**: Cineplex divertissement LP - Beauport, Université du Québec à Montréal - Montréal, Initiascène inc. M.R.C. Thérèse-de-Blainville;
- ▼ **FITI**: Service Matrec inc.

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone travail ()	Poste	Résidence ()
Courriel		Nombre d'exemplaires